



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRNEMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## Rapport du Conseil communal

**relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- à  
Cinepel SA**

(du 13 juin 2012)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons une demande de crédit de CHF 250'000.- nécessaire à l'octroi d'un prêt sans intérêt à Cinepel SA. Prêt qui devra être intégralement remboursé au plus tard le 31 décembre 2016.

### Introduction

Jadis, il fallait se déplacer, parfois loin, pour visionner les films à leur sortie. Le Canton de Neuchâtel a ensuite profité du dynamisme des cinémas locaux pour offrir à la population une riche diversité de films, souvent en même temps que les plus grandes villes.

Les quelque vingt éditions de la Fête du cinéma, Passion cinéma ou encore le Festival des films du Sud confirment, entre autres, l'importance d'un cinéma de qualité. Les activités sont donc multiples dans les salles de la ville. Les plus jeunes ne sont pas oubliés notamment grâce à "La Lanterne Magique", un des projets dont Vital Epelbaum, fondateur de Cinepel SA, a été l'un des défenseurs. En outre, un abonnement de cinéma a vu le jour dans les années quatre-vingt. Il apparaît ainsi que beaucoup

d'habitants ou de visiteurs fréquentent à un moment ou à un autre les salles de cinéma. Enfin, il peut être relevé de manière générale que l'offre à La Chaux-de-Fonds est étonnante pour une ville de cette taille. Il en découle une réjouissante diversité culturelle.

## **Les habitudes de consommation actuelles**

Les nouveaux supports de diffusion (DVD, le cinéma à la carte VOD, etc...), les "Home cinémas" proposés à des prix toujours plus compétitifs et dont la qualité ne cesse de s'améliorer, représentent une concurrence non négligeable pour les salles obscures. Ces dernières doivent donc évoluer et rester en phase avec l'air du temps. Les films 3D en sont un exemple concret.

## **Cinepel SA**

Cinepel SA, au capital-actions de CHF 1'000'000.-, est une entreprise indépendante et familiale appartenant à la famille Epelbaum. La société emploie quelque 75 salariés et regroupe tous les cinémas des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (excepté celui de l'ABC), soit 12 salles, réparties sur 8 sites. La famille Epelbaum exploite aussi les cinémas de Bienne, sous le nom d'une autre société, Cinevital. La société Cinepel est propriétaire des bâtiments qui abritent les deux « triplex », de l'Apollo à Neuchâtel et du Scala à La Chaux-de-Fonds, et est locataire pour le surplus.

Au cours de ces trois dernières années, c'est une moyenne annuelle de 400'000 personnes qui ont fréquenté les salles des deux villes dont plus de 130'000 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. La taxe sur les spectacles perçue par notre ville dans les salles de Cinepel SA représente une recette annuelle de l'ordre de CHF 130'000.- dont le 40% est reversé au Fonds cantonal pour le cinéma.

## **De la pellicule au digital**

Le passage du 35 mm au digital représente une véritable révolution qui occasionne d'importants investissements pour les exploitants de salles. Le calendrier annoncé initialement par les distributeurs prévoyait le basculement complet entre les deux technologies à l'horizon 2016. Or ces derniers ont décidé, unilatéralement, d'accélérer le rythme et ont fixé la fin de l'année 2012 comme délai ultime pour l'abandon du 35mm. Cette décision met, de fait, le couteau sous la gorge des exploitants qui sont condamnés, soit à consentir de très importants investissements sur une

période beaucoup plus courte que prévue, soit à abandonner l'exploitation de certaines salles. En effet, ne pas disposer de la technologie idoine implique, à court terme déjà, de se couper de la filière de distribution des films. Le phénomène, orchestré précisément par les distributeurs qui ont pour ambition de contrôler la filière cinématographique de la production à la diffusion, peut être observé dans le reste du pays, avec parfois des fermetures de salles à la clé, comme à Sierre ou à Yverdon-les-Bains. A Delémont et à La Neuveville, les collectivités publiques ont d'ailleurs versé des subventions dans ce contexte. Le thème est d'actualité dans nos régions puisque le soutien aux cinémas associatifs est précisément débattu au sein du Réseau des villes de l'Arc jurassien.

A La Chaux-de-Fonds, Cinepel SA a déjà "digitalisé" les cinémas Plaza, Scala 1, 2 et 3 (pour cette dernière salle un montant de plusieurs dizaines de milliers de francs doit encore être payé). Les montants consentis pour cet investissement représentent plus de CHF 800'000.-, dont CHF 240'000.- pour le Plaza dont la Ville est propriétaire. A cela vient s'ajouter un million de francs que la société a également dû investir dans ses salles de Neuchâtel. En ce qui concerne notre ville, il reste donc à équiper le Cinéma Eden dont la poursuite de l'exploitation est clairement mise en péril par l'accélération du processus de digitalisation initié par les distributeurs. Il est significatif de constater, aujourd'hui déjà, que la direction de Cinepel rencontre de grandes difficultés à trouver des copies 35mm pour garantir la programmation de cette salle, au point que des films sont laissés à l'affiche, faute de trouver d'autres propositions. Moins de deux ans après la fermeture définitive du Corso, le Conseil communal a estimé qu'une nouvelle fermeture de salle induirait des effets négatifs non négligeables, tant en terme de politique culturelle que d'attractivité de notre ville. A ce propos il convient de relever les éléments suivants :

- Les cinémas sont en règle générale des acteurs importants des centres-villes. Ils participent largement à leur dynamisme et à attirer des populations externes à la ville. C'est d'autant plus vrai pour La Chaux-de-Fonds. En effet, en tant que pôle urbain au centre d'une population de plus de 100'000 habitants, elle est la seule à proposer une grande diversité de films et à posséder des infrastructures multiples et de grande capacité. Grâce à ces infrastructures, elle peut donc jouer pleinement son rôle de pôle régional et renforce son caractère urbain ;
- Contribuant largement au dynamisme du centre-ville, les cinémas permettent également d'amener une clientèle supplémentaire aux restaurants et bars de la ville. Le choix varié des films proposés

permet d'attirer des publics différents et, ainsi, participe à la mixité sociale en termes de fréquentation du centre-ville (âge et niveau socio-économique notamment) ;

- En termes d'image, la réputation d'une ville repose notamment sur la qualité de sa vie nocturne. Pour La Chaux-de-Fonds, sa réputation est très bonne grâce, entre autres, à son offre variée et riche en matière culturelle et à la qualité de ses établissements publics. Les cinémas participant à élargir l'offre culturelle, il s'agit de préserver les atouts de notre ville ;
- Une étude universitaire "*Etude Spatiale Transfrontalière*" (Yann Dubois, 2011) a permis de dégager les points suivants en lien avec la fréquentation des cinémas (étude réalisée sur 450 habitants de Morteau et Villers-le-Lac) : 90% des personnes interrogées pratiquent des loisirs en Suisse. La moitié de ces personnes viennent notamment en Suisse pour aller au cinéma, dont 15% au moins une fois par mois. A noter encore que 33% de ces personnes reviennent le week-end pour pratiquer leurs loisirs à La Chaux-de-Fonds (ce qui confirme le rôle de notre ville comme pôle régional transfrontalier).

Pour être tout à fait complet, il convient également de faire référence à une autre étude menée sur l'offre cinématographique dans le Canton de Neuchâtel (Cinéma Paradiso ?, Franck Braun, 2009). Cette dernière relevait : *"qu'en comparaison avec d'autres régions de notre pays, l'offre cinématographique à disposition dans notre canton est très bonne sur le plan de la diversité. Et cela en dépit de conditions généralement plus difficiles pour des villes de moyenne importance, comme Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Compte tenu de son potentiel, notre canton est en tête de toutes les régions considérées, approchant même l'offre maximale d'une grande agglomération comme Lausanne. Dans son étude, l'auteur montre aussi que l'offre cinématographique dans le canton n'est pas uniquement dictée par le marché. Travaillant en partenariat avec les exploitants, des organisations en pleine expansion comme le Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF) et le club de cinéma pour enfants La Lanterne Magique contribuent à encourager la diversité, tout en pérennisant la transmission de la culture cinématographique. Ce constat vaut aussi pour Passion Cinéma et d'autres initiatives culturelles comme La Fête du Cinéma ou le ciné-club Halluciné, ce qui permet de relever la densité d'une offre culturelle complémentaire unique en Suisse pour une région dite périphérique. Selon cette étude, les différentes collaborations entre acteurs culturels et économie privée ont vocation de modèle"*.

La conclusion de cette étude décrit la phase de transition très délicate que connaît actuellement l'exploitation cinématographique en général, avec les pressions et incertitudes que cela suppose en particulier pour les cinémas indépendants. Elle souligne *"qu'il serait regrettable que le très haut niveau de l'offre cinématographique dans notre région en pâtisse. Maintenir ce niveau implique aussi que les pouvoirs publics, qui ont contribué à cette heureuse réussite pour une part non négligeable, continuent à apporter leur soutien à ses différents acteurs culturels"*.

## **Financement**

L'examen des comptes de la société Cinepel SA fait apparaître que celle-ci est saine, mais ne dégage pas de grandes marges. En tout cas, il est clair qu'après les efforts déjà fournis, elle n'est plus en mesure, sans aide, d'assumer la seconde phase d'adaptation à laquelle elle est contrainte par les distributeurs. Ses liquidités ne sont pas suffisantes. Le dispositif de soutien prévu au niveau fédéral ne peut pas être actionné dans le cas d'espèce car il s'adresse exclusivement aux cinémas qui sont exploités dans le cadre associatif, c'est-à-dire par des sociétés sans buts lucratifs. Le Canton a été sollicité, mais il n'est pas entré en matière. La Loterie romande, également sollicitée, n'a également pas pu répondre à cette demande compte tenu du caractère commercial de l'activité développée par Cinepel SA. Enfin, et toujours dans le but de pérenniser l'exploitation de l'ensemble de ses salles, Cinepel SA a sollicité le soutien des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Une offre culturelle variée et de qualité est indispensable à l'attractivité du centre-ville. Le cinéma draine un nombreux public. Les cinéphiles remplissent les bars et les restaurants, avant et après les représentations. C'est une chance pour la ville que les salles de cinéma se situent en son centre, plutôt qu'en périphérie, sous forme de multiplex comme la tendance se développe d'une manière générale dans toute l'Europe. Un soutien est opportun dans ce contexte.

Dans ces circonstances, le Conseil communal sollicite votre Autorité pour la mise à disposition d'un prêt sans intérêt de CHF 250'000.- en vue de soutenir le financement de la mue technologique des salles de notre Ville. Le Conseil communal souhaite que cette avance soit remboursée en deux tranches, à raison de CHF 125'000.- aux 31 décembre 2015 et 2016. Deux conditions nous paraissent devoir être imposées, leur non respect entraînant l'exigibilité immédiate du montant prêté. D'abord, les travaux nécessaires à la poursuite de l'exploitation du Cinéma Eden doivent avoir

été réalisés avant la fin de cette année, ce qui est d'ailleurs prévu. En outre, Cinepel SA doit être formellement invitée, sous réserve d'événements indépendants de sa volonté, à maintenir en activité ses cinq salles. Le prêt fera l'objet d'un contrat, qui intégrera ces points.

## **Situation de l'ABC**

Le Conseil communal souhaite profiter de l'occasion qui lui est donnée par l'examen par votre autorité de ce rapport pour vous informer également sur la digitalisation de l'ABC.

Le Cinéma ABC, exploité par l'association portant le même nom, a été digitalisé à la fin du mois d'avril dernier. Le coût global de l'installation (projecteur, serveur, et adaptation de la cabine de projection) représente un montant d'environ CHF 100'000.- qui a pu être financé de la manière suivante :

- L'OFC entre en matière jusqu'à 50% des coûts du matériel (mais ne soutient pas les aménagements nécessaires des cabines de projection) soit un montant d'environ CHF 46'000.-
- Le montant est versé en quatre annuités et pendant cette période l'ABC perd l'aide à la diversité, une subvention annuelle de l'OFC qui équivaut à une moyenne de CHF 6'000.-. Donc le soutien de l'OFC représente un montant net de CHF 22'000.-
- La Loterie romande prend en charge la différence, soit les autres 50% du matériel, la totalité des aménagements de la cabine et compense également les CHF 24'000.- d'aide à la diversité non allouée pendant quatre ans. Soit un montant total de l'ordre de CHF 78'000.-

Ainsi grâce au soutien de l'OFC mais surtout à celui de la Loterie romande, le Cinéma ABC a pu s'équiper sans avoir à investir directement dans ce nouveau matériel.

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature et éléments relatifs au développement durable**

La présente démarche s'inscrit de manière tout à fait cohérente dans les objectifs du programme de législature, ainsi que dans ceux liés au développement durable, car elle permet de préserver la diversité d'une offre culturelle importante pour notre ville en matière cinématographique et de pérenniser la présence de salles de cinéma en centre ville, alors que de



**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu le rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition un prêt de CHF 250'000.- sans intérêt à Cinepel SA.

**Art. 2.**- Le prêt sera remboursé en 2 tranches à raison de CHF 125'000.- les 31 décembre 2015 et 2016.

**Art. 3.**- Le remboursement intégral du prêt deviendrait immédiatement exigible si l'une ou l'autre des deux conditions suivantes n'était pas remplie :

- Réalisation et réception des travaux avant la fin de l'année 2012
- Maintien en activité des cinq salles de la Ville jusqu'au remboursement intégral du prêt au moins

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire